

PARIS-ORLY 2035

CONCERTATION DU 26 FÉVRIER AU 26 MAI 2024

AVIS FAVORABLE CPME 91 – CPME 92 - CPME 94

Résolument engagée sur les enjeux économiques et environnementaux du Territoire, la CPME, organisation patronale interprofessionnelle, se réjouit de participer à cette concertation dédiée à l'évolution de Paris-Orly. Nous saluons la démarche d'ADP Orly pour cette initiative collaborative et de co-construction. Cette démarche de transparence est essentielle pour envisager la décarbonation, les mobilités douces et le maintien d'un environnement durable et favorable aux entreprises de manière pérenne.

La CPME défend les intérêts des entreprises et se veut force de proposition pour accompagner leur développement, pérenniser les emplois dans un écosystème favorable.

Le travail a été mené par les CPME Essonne, Hauts-de-Seine et Val-de-Marne, en lien avec les entreprises de leurs départements respectifs et plus particulièrement celles du bassin de vie « Massy-Saclay / Antony / Rungis ».

La proximité d'un aéroport constitue un atout majeur pour les entreprises, une porte sur l'Europe et le monde. Il facilite la connectivité, les opportunités de marché et stimule l'économie locale.

AXE 1 : DONNER LA PRIORITE AUX MOBILITES DECARBONNES EN GARANTISSANT LA FLUIDITE DES ACCÈS A PARIS-ORLY

La reprise de l'activité aéronautique depuis la crise COVID-19 ramène son lot de difficultés d'accès à la plateforme aéroportuaire en voiture.

Les CPME se réjouissent du projet de développement des transports publics autour de Paris-Orly au bénéfice des voyageurs, des salariés mais aussi des entreprises environnantes.

Au-delà des infrastructures proposées pour créer un véritable hub multimodal, les CPME souhaitent attirer l'attention sur les nécessités suivantes de maintenir l'infrastructure d'Orlyval et l'intégrer dans le nouveau hub.

Avec une accessibilité avec le Pass Navigo, cette navette automatique garderait et amplifierait toute son utilité. L'utilisation de ces mêmes rames dans le transport Lillois et Toulousain démontre son intérêt, son efficacité et l'opportunité de créer des dessertes intermédiaires sans démesurément augmenter le délai de trajet.

Des avantages incontestés :

- Améliorer le maillage du transport en commun en permettant notamment aux habitants et salariés de Wissous une meilleure offre de transport ;
- Maintenir un lien de transport entre les départements de la zone dense (petite couronne) ;
- Soulager le RER B pour les passagers des villes environnantes (en lien avec TVM, T10...) qui souhaiteraient se rendre à Paris ou Paris-Saclay, parfait complément à la Ligne 18 du Grand Paris Express, plus difficilement accessible du fait de l'éloignement de la gare Antony-pôle du centre-ville d'Antony et villes limitrophes (Chatenay-Malabry, Sceaux...) et du long transfert à Massy. Olyval deviendra même une solution « bis » pour les jours d'incident ou de grève (rarement en panne et jamais en grève) ;

PARIS-ORLY 2035

CONCERTATION DU 26 FÉVRIER AU 26 MAI 2024

- Envisager/inventer un complément de multimodalité pour le transport de petits colis sur ces mêmes communes en lien avec Rungis, le parc d'activités des Aveniraines, notamment dans un concept de dernier kilomètre ;
- Créer de l'attractivité économique avec la future gare TGV Pont de Rungis Orly.

A l'heure de la ZAN et des enjeux environnementaux, ne détruisons pas les infrastructures existantes, peu carbonées et que l'on peut rendre efficaces. N'oublions pas les remords d'avoir réduit à néant la Petite Ceinture de Paris.

L'aménagement de nouveaux parcs de stationnement paraît un excellent complément qui permettra d'équilibrer les flux routiers, de fluidifier l'accès aux terminaux et supprimer le stationnement sauvage. Mais pour les rendre attractifs, autant pour les voyageurs lourdement chargés, en famille ou en situation de handicap que pour les entreprises, les CPME saluent l'innovation par la mise en œuvre de services comme l'enregistrement des bagages.

Convaincus qu'une offre efficace est plus incitative et acceptée que la contrainte, nous accueillons favorablement la mise en œuvre du Transport collectif interne (TCSP) pour améliorer les qualités de transports et les déplacements des voyageurs et des acteurs travaillant sur site.

AXE 2 : DEVELOPPER DE NOUVELLES ENERGIES BAS CARBONE AU SEIN DE PARIS-ORLY EN REPONDANT AUX BESOINS DU TERRITOIRE

Par ce projet, PARIS-ORLY vise l'excellence en termes de transition environnementale, dont le défi de zéro émission nette en CO2 au sol.

Les projets de station multi-énergies, l'emploi des capacités géothermiques et le projet de méthanisation répondent aux enjeux et défis actuels.

Nous saluons l'esprit visionnaire du projet PARIS-ORLY sur l'évolution de l'aérien qui ne peut disparaître mais évoluera. En préservant du foncier pour une future usine de liquéfaction d'hydrogène, Paris-Orly préserve l'avenir.

Si les termes biodiversité et plateforme aéroportuaire sont souvent considérés comme antinomiques, nous encourageons le projet de préservation de la biodiversité, renaturation et surtout de valorisation d'une denrée qui pourrait devenir rare que sont les eaux pluviales.

Nous saluons l'association du Marché International de Rungis - Semmaris avec le Groupe ADP pour accélérer la transition environnementale avec un partenariat d'écologie industrielle.

AXE 3 : AMELIORER L'HOSPITALITE ET LA QUALITE DE SERVICE POUR LES UTILISATEURS DE L'AEROPORT

L'hospitalité et la qualité de service sont des notions prioritaires dans le monde entrepreneurial et nous ne pouvons que nous réjouir de cet engagement renouvelé et affirmé d'ADP.

Bien évidemment, nous ne pouvons qu'encourager le développement d'une accessibilité pour les familles, les personnes en situation handicap ou les personnes à mobilité réduite au sein de

PARIS-ORLY 2035

CONCERTATION DU 26 FÉVRIER AU 26 MAI 2024

l'infrastructure, en incluant ascenseurs, salles de change, « quiet rooms »... autant de dispositifs permettant le respect et l'autonomie pour tous.

L'annonce d'un transfert par bus pour rejoindre votre avion est toujours accueillie très fraîchement par les passagers. Le projet de réduire au maximum, et même supprimer ce type de transfert serait une avancée significative et particulièrement appréciée.

AXE 4 : DEPLOYER UNE OFFRE IMMOBILIERE EN COMPLEMENTARITE DES ORIENTATIONS DES TERRITOIRES DU SUD FRANCILIEN

Le rapport remis en juillet 2023 par M. Rollin MOUCHEL-BLAISOT au Ministre de l'Industrie a mis en lumière des recommandations cruciales soulignant « le besoin pressant de foncier pour répondre aux enjeux de la réindustrialisation, tout en préconisant la densification et la préservation des zones industrielles existantes. Ces recommandations semblent entrer en contradiction avec certaines pratiques observées sur le terrain, où des outils de production opérationnels, ou nécessitant une simple modernisation et mise aux normes environnementales, font l'objet de projets de démolition. »

L'exemple à proximité est la mort programmée de la zone d'Antony-pôle pour un projet de densification de l'habitat de 5000 logements, repoussant toujours plus loin l'emploi.

A l'heure de la ZAN, de la pression foncière rendant tout nouveau industriel complexe en zone dense, et ce malgré les objectifs régionaux et nationaux, les CPME se réjouissent du projet de développement de projets immobiliers diversifiés pour répondre aux besoins industriels, tout en intégrant à proximité de la mixité économique.

Le triangle du Sud francilien est géographiquement et économiquement particulièrement favorable à une mixité économique, au maintien de l'industrie, au développement du multimodal avec la proximité des gares, des ports de la Seine et de l'extraordinaire réseaux d'entreprises, TPE/PME.

Activité économique, industrie et aéronautique ne sont pas antinomiques d'une politique environnementale volontariste.

Les CPME Essonne, Hauts-de-Seine et Val-de-Marne encouragent donc la feuille de route du projet PARIS-ORLY 2035 qui vise à soutenir le développement économique, promouvoir une utilisation durable des espaces et améliorer la qualité des services offerts aux utilisateurs de Paris-Orly.

Il convient de saluer l'engagement d'Aéroport de Paris pour réduire au maximum les nuisances environnementales, améliorer la fluidité des accès routiers en attendant l'innovation et la création d'avions de plus en plus « sobres », pour le maintien d'un outil de croissance, d'attractivité et d'ouverture vers l'extérieur : un aéroport !

Didier MOINEREAU
Président CPME 91

MOINEREAU DIDIER

Isabelle LERQUIER-LAJEUNIE
Présidente CPME 92



Alain MARTINEZ
Président CPME 94

